

Résumé

Cette recherche explore le déploiement protéiforme du politique au sein de jardins partagés. Ce travail s'appuie sur deux terrains d'enquête (l'un à Rome, l'autre à Strasbourg), permettant de nourrir la réflexion d'une approche comparative. L'étude empirique met en lumière les pratiques et les discours qui s'y développent comme une expression ordinaire du politique. L'attention portée aux liens entre les enjeux de redéfinition de la démocratie et la nécessaire imbrication de celle-ci avec les enjeux écologiques me permet d'affirmer que les jardins partagés sont des laboratoires de l'exercice local et pratique de la participation et contribuent en cela à inventer de nouveaux modèles d'aménagements qui respectent des principes écologiques.

La revue de la littérature est structurée principalement autour de la participation, du droit à la ville et des communs. Ces différents éléments constituent le cadre analytique de la thèse. Dans ce travail, j'ai choisi une approche qui s'appuie fortement sur le terrain et les données empiriques ce qui permet de faire dialoguer la théorie avec des éléments concrets. L'enjeu est d'analyser dans quelle mesure ces jardins sont des lieux potentiellement émancipateurs — ou pas — pour les individus qui s'y investissent et d'articuler ces engagements individuels à la dimension collective de l'action de ces jardins.

Le résumé est construit en deux parties complémentaires, la première partie est transversale et souligne les différents éléments méthodologiques et théoriques soulevés par ce travail, la deuxième partie révèle l'apport de la thèse et les résultats par chapitre.

Mes travaux de recherche, réalisés dans le cadre de ma thèse de doctorat, m'ont amené à travailler sur les enjeux spatiaux à travers la mobilisation de concepts issus de la géographie, de l'urbanisme, mais également de la sociologie et de l'anthropologie urbaines. Mon étude porte sur deux jardins partagés, appréhendés comme des formes d'agriculture urbaine, l'un situé à Rome, l'autre à Strasbourg. Cette approche comparative permet d'analyser un même phénomène, la mise en place et la gestion de jardins partagés sur l'espace public et de dévoiler les convergences organisationnelles et de révéler les décalages derrière un objet a priori semblable.

J'ai ainsi mobilisé des concepts tels que le droit à la ville, la participation et les communs pour analyser les jardins partagés. En effet, ces espaces représentent un enjeu politique dans la manière de concevoir la ville. L'inscription de ces associations de jardin dans des espaces publics, dont la propriété est communale, crée des liens et des échanges entre celles-ci et les institutions locales. Ce dialogue qui s'instaure — plus ou moins conflictuel selon les contextes et les périodes — permet le déploiement de formes d'aménagement « participatif ». J'ai traité la manière dont ces initiatives prennent place sur le territoire comme processus participatifs « spontanés », comment elles négocient avec les institutions locales leurs actions et leur présence dans ces espaces publics, mais aussi comment elles se structurent dans le temps.

Concernant le territoire romain, le déploiement des jardins partagés révèle une appropriation de la part des acteurs locaux qui se saisissent et s'approprient des espaces publics. Par le prisme du droit à la ville et de la prise en considération de la dimension écologique du « droit à la nature » propre aux jardins partagés, j'ai analysé comment ces individus s'emparent et revendiquent leur droit à la participation et mettent en œuvre leur engagement politique.

Les jardins partagés étant des objets physiques ancrés dans l'espace et dans le territoire, ils soulèvent la question de l'aménagement de la ville. La notion de planification informelle constitue un outil utile pour souligner comment une démarche initiée par le bas entre en contact et négocie avec l'institution locale.

Concernant Rome et Strasbourg, certaines dynamiques peuvent être rapprochées telles que le phénomène d'appropriation de l'espace public par un groupe d'habitants du quartier. En effet, que l'appropriation soit un processus généré volontairement et entériné par une vision politique comme à

Strasbourg, ou de manière plus erratique comme à Rome où la responsable du bureau « potagers urbains » part à la rencontre des jardiniers de sa propre initiative, les jardins se sont installés sur ces espaces publics et perdurent. Un autre élément qui rassemble les deux initiatives est la méfiance et le rapport majoritairement critique vis-à-vis des élus et de la politique spécialisée. La crise de la représentation est donc visible dans ces deux contextes différents.

Enfin, le dernier pan de mon travail de recherche est l'occasion d'examiner les jardins partagés au prisme des communs. Bien qu'étant un champ en mouvement qui voit se développer et s'opposer des approches plus ou moins contradictoires, cette notion est envisagée comme une catégorie opérationnelle à partir du terrain romain. Dans un cadre plus général, l'articulation de la réflexion sur les démarches participatives — plus ou moins institutionnalisées — avec la notion de commun(s) permet de penser un nouvel horizon politique au-delà de l'alternative marché/État.

De l'analyse empirique ressort l'idée que les jardins partagés correspondent par certains aspects aux communs tels qu'ils sont décrits par Elinor Ostrom puisqu'ils représentent des ressources gérées collectivement par une communauté caractérisée par sa participation à la gestion de cette ressource. Cette approche permet de valoriser les usages plutôt que la propriété. Ces éléments viennent également interroger le rapport à la ressource et la nécessité de relativiser le pouvoir des individus sur ces ressources. Je poursuis mes travaux sur les communs de manière plus générale étant donné que cette notion est en pleine expansion et offre la possibilité de penser autrement la vie et la ville, au-delà des dynamiques public/privé.

Dans mon travail de thèse, j'ai également approfondi les réflexions autour des enjeux de nature en ville à travers des concepts tels que l'environnementalisme ordinaire pour appréhender ces pratiques du quotidien, cette présence sur le terrain des individus, des collectifs dans le soin et la gestion des espaces publics. J'interroge également le concept de « politique » en m'ancrant dans une démarche ethnographique pour appréhender la dimension « ordinaire » de celui-ci. L'enjeu est d'étudier dans quelle mesure les jardins partagés sont des lieux potentiellement émancipateurs — ou pas — pour les individus qui s'y investissent et d'articuler ces engagements individuels à la dimension collective de l'action de ces jardins. Mes deux terrains d'enquête, l'un à Strasbourg l'autre à Rome, permettent de nourrir la réflexion d'une approche comparative. L'objectif est d'observer, à travers cette ethnographie du politique, la dimension de vivre ensemble dans et pour la cité et l'agir commun qui s'y déploie. Dans la récolte des données, mais aussi dans l'analyse de celles-ci, j'accorde de l'importance aux discours que je n'oppose pas à la pratique, mais que je resitue dans les situations de leur production pour analyser le sens et la portée que les acteurs leur donnent.

La réflexion autour des formes d'engagement s'articule également à l'analyse de la place de ces initiatives dans leurs arènes locales respectives et à leurs rapports aux institutions locales. Ce dialogue qui s'instaure — plus ou moins conflictuel selon les contextes et les périodes — révèle l'inscription des jardins partagés comme enjeu de l'aménagement des villes. L'objectif est alors de définir la manière dont ces initiatives prennent place sur le territoire comme processus participatifs « spontanés », comment elles négocient avec les institutions locales leurs actions et leur présence dans les espaces publics, mais aussi comment elles se structurent dans le temps. Mon travail de thèse a en outre été l'occasion d'approfondir l'enjeu des communs en examinant les jardins partagés sous ce prisme.

Mes recherches sont également inspirées par le complexe des théories socio-environnementales qui, dans les sciences humaines et sociales, ont réfuté l'universalité de la dichotomie nature/culture. Cette approche critique a montré que cette dichotomie est le produit d'un système de pensée situé dans l'espace et dans le temps (la pensée eurocentrique qui s'est établie depuis les Lumières). Ces théories montrent comment le monde est au contraire un hybride co-construit par des interactions continues entre les groupes humains et non-humains. L'environnement n'est donc pas une toile de fond dans lequel les sujets humains se déplacent, mais un ensemble de relations entre ces collectifs, relations qui peuvent être marquées par le respect ou l'abus, et qui est caractérisé par des transformations continues. Dans mon travail j'ai pu explorer comment les jardins partagés sont des espaces co-construits à travers l'action collective des humains et des non-humains vivants.

Les conclusions tirées de mon travail de thèse m'amènent à approfondir les enjeux sociaux qui accompagnent les questions écologiques c'est alors que je rencontre les travaux de Martinez-Alier autour de la notion d'« écologisme des pauvres » qui invite à penser un « environnementalisme populaire ». Cet environnementalisme correspond à des formes de lutte et de mobilisation qui promeuvent « la qualité environnementale des espaces et lieux de vie des personnes et des collectivités humaines » (Martinez-Alier 2014), ce qui permet de rassembler des luttes diverses autour des enjeux de justice environnementale. Ainsi, j'inscris mon projet de recherche dans ce souci de connecter les mouvements locaux aux enjeux environnementaux et sociaux globaux.

Partie I – Les jardins partagés, des espaces vecteurs d'engagement ordinaire

La première partie consacrée à l'étude de la politisation au sein des jardins partagés est construite en trois chapitres.

Le **chapitre 1** permet de situer les jardins partagés dans le champ des agricultures urbaines, ce terme est employé au pluriel pour souligner la richesse et la diversité des initiatives qui se trouvent sous cette catégorie et pour éviter une tendance à l'unification de ces pratiques sous un terme unique et réducteur. Les jardins étudiés sont des jardins potagers, partagés, en pleine terre et dont la création a été impulsée par des habitants. Ces jardins, comme le reste de la société, se trouvent pris dans des logiques, parfois contradictoires, qui oscillent entre la promotion de modèles de production « alternatifs » et de rapports à la nature critiques et la reproduction, parfois involontaire, de logiques de domination et de reproduction d'inégalités spatiales.

Le **chapitre 2** propose une réflexion sur le monde associatif et les formes de l'engagement. Il est consacré à l'étude des profils d'engagement et des processus de politisation des membres des jardins partagés. Ainsi, les jardins comme d'autres espaces sont traversés par des questionnements qui traversent les pratiques, les organisations et les identités militantes. Ils sont pour certains un premier pas dans le monde associatif et de l'engagement, pour d'autres une manière « d'inventer de nouvelles formes d'action et de nouvelles utopies comme en atteste le succès de la thématique altermondialiste ». Les jardins partagés sont également lieu de l'affirmation d'un engagement par le « faire » en opposition à la politique représentative. Cette dimension s'exprime au sein des jardins par les questions écologiques et environnementales, où une mobilisation du registre de l'action contre le registre de l'idéologie se déploie pour implémenter des modèles de société.

Le **chapitre 3** fournit une analyse détaillée de l'environnementalisme ordinaire comme forme particulière de l'engagement au sein des jardins et permet de souligner la connexion entre enjeux écologiques et participation citoyenne. L'analyse des pratiques des jardiniers et de leurs représentations au prisme de l'environnementalisme ordinaire a permis de mettre en lumière la diversité des formes d'engagement, conscientisées ou non. Les gestes sont révélateurs de cultures politiques certaines. Le terme « culture politique » est entendu ici comme « l'ensemble de symboles, significations ou styles d'action qui organisent la construction de causes politiques et la formation des opinions, des individus et des collectivités » (Lichterman et Cefaï 2006). Les jardiniers entretiennent un rapport particulier à la nature : À travers l'entretien quotidien d'espaces verts publics, ceux-ci engagent leur temps, leur corps dans l'activité du jardinage. Par la pratique horticole, ils se reconnectent aux non humains en ayant un rapport actif à la nature. Pour une partie des membres, les jardins ne sont pas synonymes de lieu d'engagement politique, mais « seulement » de pratiques culturelles et sont le signe d'une certaine sensibilité aux questions environnementales. C'est précisément cette dimension qui fait du jardin un espace « rassembleur ». Cet espace est alors un lieu qui rassemble autour de l'activité du jardinage des personnes de catégories socio-professionnelles variées en termes d'âge, de genre, ou encore d'orientation politique (affinités plus ou moins conservatrices).

Partie II – Vers une nouvelle façon de faire la ville

En complément de la dimension politique qui se déploie au sein de ces jardins, ces espaces représentent un enjeu politique dans la manière de concevoir la ville. L'inscription de ces associations dans des espaces publics, dont la propriété est communale, crée des liens et des échanges entre celles-ci et les institutions locales. Ce dialogue qui s'instaure — plus ou moins conflictuel selon les contextes et les périodes — permet le déploiement de formes d'aménagement « participatif ». Ayant observé des contextes variés entre Rome et Strasbourg, j'ai choisi de consacrer un chapitre à l'étude de chaque jardin dans chacune de ces villes pour revenir dans le chapitre final sur une réflexion plus globale autour des communs. Je traite la manière dont ces initiatives prennent place sur le territoire comme processus participatifs « spontanés », comment elles négocient avec les institutions locales leurs actions et leur présence dans ces espaces publics, mais aussi comment elles se structurent dans le temps.

Le **chapitre 4** qui présente le déploiement des jardins partagés sur le territoire romain propose une analyse du processus par lequel des acteurs locaux se saisissent et s'approprient des espaces publics. Par le prisme du droit à la ville et de la prise en considération de la dimension écologique du droit à la nature propre aux jardins partagés, j'ai analysé comment ces individus s'emparent et revendiquent leur droit à la participation et mettent en œuvre l'engagement politique. Ce chapitre est l'occasion d'analyser la forme que prend la participation dans la fabrique de la ville et d'observer les enchevêtrements de logiques et de stratégies déployées pour exister sur ce territoire.

Les jardins partagés étant des objets physiques ancrés dans l'espace et dans le territoire, ils soulèvent la question de l'aménagement de la ville. La notion de planification informelle constitue un outil utile pour souligner comment une démarche initiée par le bas entre en contact et négociation avec l'institution locale. Cependant, chaque situation est particulière et évolutive et si l'accord est atteint à un moment donné, cela ne garantit pas le statu quo. En effet, les processus ne sont pas linéaires et évoluent selon les contextes, les moments, les acteurs en présence. L'action se recompose continuellement, les acteurs s'adaptent et ajustent leurs stratégies. Par cela, j'ai donc observé le passage de la critique des institutions à la négociation avec celles-ci, pour voir le conflit émerger de manière plus explicite que ce soit au sein des arènes institutionnelles ou par des mesures comme le recours à des avocats. Enfin, la dernière stratégie observée est le choix de l'engagement en politique (en se présentant sur une liste citoyenne lors des élections municipales) comme solution pour se faire entendre.

Un contexte où il existe un déficit institutionnel permet aux initiatives citoyennes d'occuper des espaces qui ne sont pas gérés par la Ville. Cependant, le manque de moyen et l'absence de soutien constituent parfois des freins à la mise en place de ces initiatives. La dimension comparative permet ici à notre étude d'enrichir la réflexion sur les différents processus de participation en observant dans le détail les dynamiques et mécanismes à l'œuvre qui les assimilent et qui les distinguent.

Dans le **chapitre 5** j'observe comment ces initiatives se structurent à Strasbourg, dans un contexte où l'institution locale est promotrice de politiques environnementales et développe un discours autour de la participation et de la citoyenneté. Ainsi, l'analyse de la mise en place des jardins dans cette ville révèle des formes de co-production de l'espace public.

Dans un premier temps, les enchevêtrements de logiques et de stratégies des acteurs en présence dans ces dispositifs participatifs sont mis en exergue. Nous nous appuyons principalement sur les travaux de Blondiaux pour analyser les rouages de cette démocratie participative. Ensuite, nous mettons en lumière les réseaux dans lesquels s'inscrivent les jardins partagés illustrant que leur interconnexion sur le terrain strasbourgeois est plutôt le fruit de démarches institutionnelles pour

rendre visible les expériences de jardins partagés. Enfin, ce chapitre est l'occasion d'analyser leur mise en place sur le territoire strasbourgeois au prisme des logiques de domestication des associations et d'ensauvagement des institutions locales (Neveu 2011).

Concernant Rome et Strasbourg, certaines dynamiques peuvent être rapprochées telles que le phénomène d'appropriation de l'espace public par un groupe d'habitants du quartier. En effet, que l'appropriation soit un processus généré volontairement et entériné par une vision politique comme à Strasbourg, ou de manière plus erratique comme à Rome où la responsable du bureau « potagers urbains » part à la rencontre des jardiniers de sa propre initiative, les jardins se sont installés sur ces espaces publics et perdurent. Un autre élément qui rassemble les deux initiatives est la méfiance et le rapport majoritairement critique vis-à-vis des élus et de la politique spécialisée. La crise de la représentation est donc visible dans ces deux contextes différents.

Le **chapitre 6** examine les jardins partagés au prisme des communs. Bien qu'étant un champ en mouvement qui voit se développer et s'opposer des approches plus ou moins contradictoires, cette notion est envisagée comme une catégorie opérationnelle à partir du terrain romain. Dans un cadre plus général, l'articulation de la réflexion sur les démarches participatives — plus ou moins institutionnalisées — avec la notion de commun(s) permet de penser un nouvel horizon politique au-delà de l'alternative marché/État.

De l'analyse empirique ressort l'idée que les jardins partagés correspondent par certains aspects aux communs tels qu'ils sont décrits par Ostrom puisqu'ils représentent des ressources gérées collectivement par une communauté caractérisée par sa participation à la gestion de cette ressource. Cette approche permet de valoriser les usages plutôt que la propriété. Ces éléments viennent également interroger le rapport à la ressource et la nécessité de relativiser le pouvoir des individus sur ces ressources. En outre, après avoir exposé les limites de la notion de communs telle qu'elle est théorisée par Ostrom, nous revendiquons une approche plus politique de la notion en analysant les jardins partagés comme des lieux de l'agir commun. Pour que la dimension politique des communs s'affirme dans ces espaces, il est nécessaire qu'elle soit revendiquée par la communauté, ce qui est plus observé à Rome qu'à Strasbourg.

Mots Clés : démocratie participative, politique locale, engagement participatif, jardins partagés, environnementalisme ordinaire, commun(s), droit à la ville, appropriation, planification informelle

Bibliographie

1. Bacqué, M.-H., & Gauthier, M. (2011). Participation, urbanisme et études urbaines : quatre décennies de débats et d'expériences depuis « *A ladder of citizen participation* » de S. R. Arnstein. *Participations*, 1(1), 36-66.
2. Blanc, N. & Paddeu, F. (2018). L'environnementalisme ordinaire. Transformer l'espace public métropolitain à bas bruit ?. *EspacesTemps.net*, Travaux.
3. Blondiaux, L. (2008). Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative. Paris : Editions Seuil.
4. Bresson, M. (2014). La participation : un concept constamment réinventé. Analyse sociologique des enjeux de son usage et de ses variations. *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, 9, 1-65.
5. Certomà, C., Chelleri, L., & Notteboom, B. (2019a). The 'fluid governance' of urban public spaces. Insights from informal planning practices in Rome. *Urban Studies*, 1-20.
6. Crétois, P. et Guibet Lafaye, C. (à paraître). Affranchir les choses ? De la propriété aux communs. In D. Bourcier, G. Hériard Dubreuil, S. Lavelle (Eds.). *Dynamiques du commun, État, marché et société*. Paris : Éditions de la Sorbonne.
7. Deleixhe, M. (2018). Des conflits en commun ? La démocratie radicale et la gouvernance des biens communs. In P. Crétois (Ed), *L'Accaparement des biens communs* (pp. 85-100), Paris : Presses Universitaires de Paris Nanterre.
8. Descola, P. (2010). *Diversité des natures, diversités des cultures*. Paris : Bayard.
9. Lichterman, P., & Cefaï, D. (2006). The Idea of Political Culture. *Oxford Handbooks Online*, p. 392.
10. Martinez-Alier, J. (2014). *L'écologisme des pauvres. Une étude des conflits environnementaux dans le monde*. Paris : Les Petits Matins/Institut Veblen.
11. Neveu, C. (2011a). Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? *Participations*, 1(1), 186-209.
12. Ostrom, E. (1990). *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action*. Cambridge university press.
13. Sawicki, F., & Siméant, J. (2009). Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français. *Sociologie du travail*, 51(1), 97-125.
14. Zitouni, B., Cahn, L., Deligne, C., Pons-Rotbardt, N., & Prignot, N. (2018). *Terres des villes : enquêtes potagères aux premières saisons du 21e siècle*. Paris : Éditions de l'Eclat.